

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.15

Réf. : **VSF / CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAVAUX (X DUBOIS)

EXCUSES : C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : JY HERBEUVAL - R PAUVROS

ABSENTS : D DEJARDIN

A partir de la question n° 1 : MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

OBJET N° 5 : Personnel municipal - modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'organisation et des nécessités du service, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

*Création d'un poste, relevant de la filière culturelle, d'Assistant de Conservation du Patrimoine, à temps complet, pour un agent non titulaire ayant subi avec succès les épreuves dudit concours ;

*Création d'un poste d'Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2^{ème} classe, discipline contrebasse, à temps non complet à raison de 7 heures de travail par semaine, en application de l'article 5-1 du décret 91-298 du 20 mars 1991 ;

D'autre part, dans l'intérêt du service (augmentation du nombre d'enfants inscrits au Conservatoire), et après avis favorable du Comité Technique Paritaire du 25 septembre 2014, il est proposé, à compter du 1^{er} novembre 2014 :

*La suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline clarinette à temps non complet à raison de 8 heures de travail par semaine et la création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline clarinette à temps non complet à raison de 9 heures de travail par semaine ;

*La suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline tuba à temps non complet à raison de 5 heures de travail par semaine et la création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline tuba à temps non complet à raison de 6 heures de travail par semaine, en application de l'article 5-1 du décret 91-298 du 20 mars 1991 ;

*La suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline trombone à temps non complet à raison de 5 heures de travail par semaine et la création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline trombone à temps non complet à raison de 6 heures de travail par semaine, en application de l'article 5-1 du décret 91-298 du 20 mars 1991 ;

*La suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 1^{ère} classe discipline trompette à temps non complet à raison de 15 heures de travail par semaine et la création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 1^{ère} classe discipline trompette à temps non complet à raison de 16 heures de travail par semaine ;

Compte tenu de la nouvelle répartition des élèves du Conservatoire en formation musicale, il est proposé :

*La suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline formation musicale à temps non complet à raison de 8 heures de travail par semaine et la création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en formation musicale à temps non complet à raison de 6 heures de travail par semaine ;

* la suppression d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en formation musicale à temps non complet à raison de 14 heures de travail par semaine et la création simultanée d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique principal de 2^{ème} classe en formation musicale à temps non complet à raison de 12 heures de travail par semaine ;

*La suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30 heures de travail par semaine (l'agent occupant ce poste ayant été nommé sur un emploi à temps complet).

En outre, le Conseil Municipal du 27 mai 2014 a autorisé la création d'un poste d'Assistant d'Enseignement artistique discipline alto à temps non complet, à raison de 8 heures de travail par semaine. Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de lire Assistant d'Enseignement artistique principal de 2ème classe.

Les agents recrutés pourront être rendus bénéficiaires des primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter la modification du tableau des effectifs
- autoriser Monsieur le Maire à nommer les personnels concernés

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- **Adopte** la modification du tableau des effectifs
- **Autorise** Monsieur le Maire à nommer les personnels concernés
- La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY